

Communiqué de presse

Remboursement des obligations non converties

Strasbourg (France), le 20 novembre 2023 - 2CRSi (ISIN code : FR0013341781), concepteur et constructeur de solutions informatiques écoénergétiques haute performance, annonce le remboursement anticipé du solde de l'emprunt obligataire convertible souscrit en décembre 2022.

Cette émission obligataire convertible, ne portant pas intérêt, d'un montant de 2,4 M€ avait été souscrite auprès d'investisseurs européens avec une échéance au 28 décembre 2024.

Le montant remboursé vendredi 17 novembre est de 1,201 M€, soldant la totalité des obligations qui n'ont pas été converties.

Le nombre d'actions créées par les obligations converties est de 1 065 927, portant le capital social de 2CRSi à 1 705 687,11€ divisé en 18 952 079 actions.

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale des Actionnaires le 30 novembre 2023.

À propos de 2CRSi

Créé à Strasbourg, le groupe 2CRSi conçoit, produit et commercialise des serveurs informatiques haute performance sur mesure et éco-responsables. 2CRSi est coté depuis juin 2018 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0013341781) et ses titres ont été transféré sur Euronext Growth en novembre 2022.

Pour plus d'informations : [2crsi.com](https://www.2crsi.com)

Contacts 2CRSi

2CRSi

Philippe Steinmetz
Directeur Financier Groupe
investors@2crsi.com
03 68 41 10 70

Actifin

Stéphane Ruiz
Communication financière
sruiz@actifin.fr
01 80 18 26 33

Actifin

Michael Scholze
Relations Presse financière
michael.scholze@actifin.fr
01 56 88 11 14